

« Le plan de relance, qui répond à l'objectif de reprise économique, doit faire l'objet d'un vrai suivi »

Édito. L'économie française est au milieu du gué. L'arsenal de mesures d'urgence prises depuis le déclenchement de la crise sanitaire et économique a permis à la grande majorité des entreprises de résister malgré la baisse historique d'activité.



Laurent Munerot
@LMunerot

Aujourd'hui il s'agit de mettre du carburant dans le moteur de l'économie afin qu'elle puisse trouver rapidement et durablement le chemin de la reprise. Le plan de relance du gouvernement répond en plusieurs points à cet objectif, les PME et les TPE n'étant pas oubliées dans l'équilibre général de ce plan. Cependant, l'U2P considère « France Relance » comme un point de départ et souhaite qu'un comité de suivi soit instauré afin de vérifier l'efficacité des mesures

et de s'assurer que l'ensemble des catégories d'entreprises, notamment les 3 millions d'entreprises de proximité, soient bien associées à la relance.

La baisse de 20 milliards d'euros des impôts de production sur deux ans doit être saluée, de même que l'engagement de ne pas augmenter les impôts des Français, deux décisions qui sont de nature à soutenir la trésorerie des entreprises et la consommation des ménages.

J'accueille également favorablement la décision de soutenir massivement l'emploi des jeunes et de développer les contrats d'apprentissage et de professionnalisation pour aider les entreprises à investir dans la formation des jeunes et à préparer les compétences de demain.

Les 7 milliards d'euros consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments publics, des logements et des locaux d'entreprises, envoient un signal fort au secteur de la construction. Les dispositifs devront être simplifiés pour être accessibles aux artisans du bâtiment.

Enfin, les aides à la numérisation



Le Premier ministre Jean Castex a dévoilé jeudi 3 septembre dernier France Relance, présenté par le gouvernement comme une « feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays ».

des entreprises et à la revitalisation des centres-villes vont dans le bon sens, même s'il conviendra que les TPE en bénéficient au plus profond des territoires. Ainsi, si les mesures du plan de relance vont dans la bonne direction, il est indispensable de mettre en place un suivi opérationnel national et territorial de

façon à veiller à la participation effective des plus petites entreprises aux différents axes du plan. L'U2P attend du gouvernement qu'il s'appuie massivement sur les 3 millions d'entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales pour déployer le plan de relance. ■

Conjoncture

L'économie de proximité face au covid-19 : chute historique de l'activité, résistance sur le front de l'emploi **p. 2**

Événement

La Maison de la Mutualité, à Paris, accueillera le jeudi 24 septembre les Rencontres de l'U2P **p. 3**

Consignes sanitaires

Port du masque : éviter à tout prix un nouveau confinement qui serait funeste pour les entreprises **p. 3**

L'économie de proximité face au covid-19 : chute historique de l'activité, résistance sur le front de l'emploi

L'U2P a commandé deux enquêtes à l'institut Xerfi-I+C dans le cadre de la crise économique et sanitaire. La première porte sur l'activité des entreprises de proximité au cours du 2^e trimestre 2020, la deuxième détaille les caractéristiques de l'emploi dans ces secteurs sur les 6 premiers mois de l'année. Près de 6 200 chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité-HCR et des professions libérales ont été consultés sur l'ensemble du territoire.

La chute est historique. Au deuxième trimestre 2020, l'activité de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales s'est effondrée de 28,5 %, après un premier trimestre déjà marqué par une baisse de 5,3 %. Ces résultats masquent cependant de grandes disparités.

Le secteur des hôtels, cafés, restaurants (HCR) et du commerce alimentaire de proximité a accusé une baisse de 55 % du chiffre d'affaires d'avril à juin 2020. À eux seuls les HCR, directement concernés par les fermetures administratives et le confinement, ont connu la situation la plus grave avec une chute de 88%. En parallèle, les professions libérales (-26,5 %) et l'artisanat (-24,5 %), ont subi également des reculs sans précédent.

Fragilité des trésoreries

En dépit des dispositifs d'aide mis en place par l'État, le point de vue des chefs d'entreprise sur leur trésorerie s'est encore dégradé, avec une opinion négative qui passe de 37 % au premier trimestre à 56 % au deuxième. Un paramètre qui traduit la grande fragilité financière d'une majorité d'entreprises. En revanche, une nette inversion de tendance s'est amorcée quant à la perception de l'avenir : 31% des personnes interrogées anticipent une activité moins soutenue au cours du 3^e trimestre, alors que 74 % d'entre elles avaient cette opinion à l'issue du 1^{er} trimestre.

L'apprentissage décisif face aux incertitudes sur l'emploi

Sur le front de l'emploi, les entreprises de proximité ont certes moins embauché qu'en 2019 (12 % du total contre 18 % un an auparavant), mais ont



néanmoins démontré leur capacité à créer des emplois durables en recourant largement au CDI (47 % des embauches). En revanche les perspectives d'embauche traduisent le manque de confiance des chefs d'entreprise en l'avenir, puisqu'ils ne sont que 6 % à prévoir des recrutements au second semestre 2020 contre 11 % l'année dernière. On constate à l'inverse un franc et net regain d'intérêt pour l'apprentissage, qui représente 13 % des intentions d'embauche. C'est une perspective encourageante pour l'économie de proximité, dont la croissance s'était trouvée freinée ces dernières années par le manque de main d'œuvre.

Plus d'un quart (26%) des artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux déclarent avoir rencontré des difficultés d'embauche au cours du 1^{er} semestre. La pénurie est moins forte qu'un an auparavant mais elle se maintient à des niveaux élevés, en particulier dans l'alimentation (43 %), l'hôtellerie-restauration (41 %) et les travaux publics (40%). Elles demeurent modestes chez les professionnels libéraux de la santé (7 %) et du droit (8 %). Les motifs expliquant ces difficultés de recrutement restent inchan-

gés, avec en particulier l'insuffisance des qualifications citée par 68 % des chefs d'entreprise, suivie par l'absence de candidature, citée par 56 % d'entre eux. En revanche ils ne sont plus que 4 % à invoquer un manque de motivation contre 11 % en 2019. Les autres motifs (manque d'expérience, pénibilité, horaires, zone géographique...) se maintiennent autour de 7 %.

Par ailleurs, si dans 14 % des entreprises, des salariés ont quitté leur emploi au cours du 1^{er} semestre 2020, les écarts sont significatifs selon les secteurs : 37% dans l'hôtellerie-restauration, 20% dans l'artisanat des travaux publics, 18% dans l'artisanat de l'alimentation, et 17% dans l'artisanat de la fabrication. Viennent ensuite l'artisanat des services (13 %), les professions libérales techniques et du cadre de vie (12 %) et le commerce alimentaire de proximité (11 %). Enfin, les secteurs où les entreprises ont connu le moins de départ sont les professions libérales du droit (8 %) et de la santé (6 %), et l'artisanat du bâtiment (5 %).

Ces départs sont essentiellement liés à des CDD arrivant à leur terme (36 %) et à des démissions, suivies par les ruptures conventionnelles (11 %). Le nombre de licenciements éco-

nomiques demeure ainsi contenu (3 % des départs).

Quant aux départs envisagés au second semestre, si seules 11 % des entreprises s'y préparent, on observe là encore de forts écarts qui traduisent l'incertitude pesant en particulier sur l'hôtellerie-restauration (38 %) par rapport aux autres secteurs.

Un accès disparate aux aides de l'État

La proportion d'entreprises ayant eu recours à un dispositif d'aide depuis le début de la crise sanitaire s'élève à 55 % mais avec de grandes disparités : seules 19 % des entreprises artisanales de l'alimentation en ont bénéficié, contre 92 % des hôtels-café-restaurants. Les principales aides reçues sont le premier volet du Fonds de solidarité (47 % des entreprises) et les reports de charges (43 %). À l'autre extrémité du spectre, seules 2 % des entreprises ont bénéficié du deuxième volet du Fonds de solidarité, et 3 % d'exonérations de charges. ■

« Les entreprises de proximité sont combattives et résilientes mais elles ne peuvent s'en sortir seules. Le moment n'est pas venu de mettre fin aux mesures de soutien. Au contraire, il faut amplifier les dispositifs, notamment le prêt garanti par l'État (PGE) en permettant aux entreprises d'étaler les remboursements dans le temps et à moindre coût. »

Laurent Munerot
Président de l'U2P

La Maison de la Mutualité, à Paris, accueillera le jeudi 24 septembre les Rencontres de l'U2P

« Place à la proximité ! » tel est le slogan de cette nouvelle édition qui se tiendra, cette année, dans le contexte très particulier de crise sanitaire liée au covid-19.

Se retrouver, se rencontrer, échanger et débattre sur les problématiques de l'économie de proximité, c'est l'objectif de ce forum national qui rassemblera des artisans, commerçants et professionnels libéraux.

La journée, animée par le journaliste Thomas Hugues, sera l'occasion de revenir en profondeur sur les enseignements et les suites de la crise sanitaire.

Le Président de l'U2P, Laurent Munerot, prendra la parole en ouverture de cette nouvelle édition.

Des membres du gouverne-



ment et de nombreuses personnalités interviendront tout au long de la journée, en particulier au cours de deux tables rondes.

La première sera consacrée aux enseignements de la crise sanitaire, tandis que la se-

conde s'intéressera aux conditions d'une reprise rapide et durable où les entreprises de proximité auront toute leur place.

Tout sera mis en œuvre pour permettre un déroulement serein de cet événement, dans le

strict respect des consignes sanitaires et en assurant la sécurité de chacun.

Pour consulter le programme en détail (susceptible d'évoluer) et procéder aux inscriptions, rendez-vous sur le site : www.u2p-france.fr. ■

Port du masque dans les établissements recevant du public : éviter à tout prix un nouveau confinement qui serait funeste pour les entreprises

Alors que les dernières informations font craindre une recrudescence de l'épidémie de coronavirus, l'U2P salue la décision gouvernementale imposant le port du masque dans les lieux fermés recevant du public, décision qui s'applique à un grand nombre d'artisans, de commerçants de proximité et de professionnels libéraux.

En dépit des contraintes matérielles et financières que cette exigence engendre, c'est là la meilleure façon de réduire les risques de contamination et du même coup de repousser une mesure qui serait beaucoup plus radicale, celle d'un nouveau confinement.

En effet, alors qu'une majorité d'entreprises sont frappées de plein fouet par les effets économiques de la crise sanitaire et s'interrogent quant à leur survie au cours des prochains mois, une nouvelle phase de confinement, inévitablement assortie

d'importantes baisses d'activité, plongerait définitivement le tissu des TPE et des PME dans des difficultés insurmontables. L'U2P appelle les chefs d'entreprise, les salariés et surtout le public qui perçoit mal parfois les obligations en vigueur, à respecter le port du masque de façon à protéger la santé de chacun et à empêcher l'épidémie de se développer à nouveau et l'économie de sombrer davantage.

Une plateforme de commande en ligne d'équipements de protection sanitaire est proposée



Marcel Crozet / U2P

par l'U2P à l'ensemble des chefs d'entreprise de proximité, à des tarifs très compétitifs : www.proxiprotection.fr. ■

Brèves

Port du masque en entreprise, une nécessité mais pas une finalité pour l'UNAPL.

Dans un communiqué publié fin août, l'UNAPL (professions libérales, membre de l'U2P) estime qu'il est impératif de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé des salariés et éviter une seconde vague massive de l'épidémie susceptible de conduire à de nouvelles mesures de confinement. Elle juge toutefois que le port du masque ne saurait être une finalité, et que la vaccination générale doit être l'objectif pour éradiquer le covid-19. L'UNAPL indique que les professionnels de santé libéraux sont « mobilisés pour être les promoteurs et les effecteurs de cette vaccination qui doit pouvoir se faire en tous lieux et le plus rapidement possible aussitôt que le vaccin sera disponible ».

La prime à l'embauche de jeunes complète les aides à l'apprentissage et à la professionnalisation.

À situation exceptionnelle, solutions exceptionnelles. L'U2P considère que les mesures en faveur de l'emploi des jeunes, qui viennent s'ajouter aux dispositifs de soutien à l'apprentissage et à la professionnalisation, contribueront à éviter qu'une génération entière de jeunes rate son entrée dans la vie professionnelle et vienne aggraver les chiffres du chômage des jeunes. Fragilisées par la crise sanitaire et économique, les entreprises ont naturellement tendance à remettre en cause leurs projets de recrutements. En accordant une prime de 1 000 euros par trimestre pendant un an pour toute embauche d'un jeune de moins de 26 ans payé jusqu'à deux fois le SMIC, le gouvernement apporte un encouragement non négligeable. La prime à l'embauche s'ajoute aux dispositifs de soutien aux contrats d'apprentissage (aide unique

de 5 000 euros pour un apprenti mineur et de 8 000 euros pour un apprenti majeur pour la première année) et aux contrats de professionnalisation. À cet égard l'U2P constate avec satisfaction que le gouvernement, via le dépôt d'amendements au projet de loi de Finances rectificative n° 3, a répondu à sa demande d'étendre aux contrats de professionnalisation les aides exceptionnelles dédiées dans un premier temps aux contrats d'apprentissage. Cette mesure était particulièrement attendue, notamment par les professions libérales qui ont davantage recours aux contrats de professionnalisation qu'aux contrats d'apprentissage. Par ailleurs l'U2P invite le gouvernement à déployer l'aide unique jusqu'au niveau Bac +2.

La CAPEB salue l'annonce du Plan de relance, et met en garde contre des obstacles à son efficacité.

« Nous accueillons bien sûr favorablement la hausse de financement de 2 milliards d'euros de MaPrimeRénov', qui s'ouvrira à davantage de bénéficiaires, prévue dans le Plan de relance, a ainsi affirmé Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P). Toutefois nous rappelons que pour atteindre cet objectif ambitieux de logements rénovés, il faudra également réunir plusieurs conditions, notamment simplifier le dispositif RGE, fluidifier le dispositif des CEE, accompagner les entreprises et informer les clients. Ce que nous demandons au Gouvernement, c'est de fluidifier ces dispositifs, de les rendre plus lisibles et plus stables. D'autre part, en ce qui concerne les bâtiments publics et logements sociaux, pour lesquels des mesures importantes sont également prévues, nous rappelons que nous sommes attachés à ce que les entreprises artisanales puissent réaliser une part significative de ces futurs marchés, ce qui passe par davantage de recours à l'allotissement et plus de simplification des cahiers des charges. » ■

Sur les réseaux sociaux

Le Président @U2P_france en direct sur @bfmbusiness: « Nous avons demandé des dérogations au port obligatoire du masque parce qu'il y a des situations où ça n'a pas de sens. Pour le moment l'U2P considère que le nouveau protocole sanitaire est globalement positif. »

TWITTER — @U2P_FRANCE — 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Agenda

2 septembre

Participation du Président et du Secrétaire Général de l'U2P à une conférence téléphonique visant à faire un point de situation de rentrée avec Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Agnès Pannier-Runacher, Ministre Déléguée chargée de l'Industrie et Alain Griset, Ministre Délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises.

3 septembre

Réunion du Bureau de l'U2P.

7 septembre

Participation du Président de l'U2P et d'Alain Griset, Ministre Délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, à une émission de l'U2P TV retransmise en direct.

9 septembre

Rencontre entre le Président et le Secrétaire Général de l'U2P et Armel Le Compagnon, Président de WorldSkills France.

10 septembre

Rencontre entre le Président et le Secrétaire Général de l'U2P et Laurent Pietraszewski, Secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au Travail.

Participation du Président et du Secrétaire Général de l'U2P à une réunion sur le Plan de relance avec Alain Griset, Ministre Délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises.

15 septembre

Audition commune U2P-CAPEB à l'Assemblée nationale dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, en présence du Président de l'U2P et de Sabine Basili, Vice-Présidente de la CAPEB.

17 septembre

Réunion du Conseil National de l'U2P.

18 septembre

Rencontre entre le Président et le Secrétaire Général de l'U2P et Yves Ferrier, Secrétaire Général de la CGT-FO.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 septembre 2020

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Laurent Munerot | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage